

À l'attention des Représentants permanents des États Membres et Observateurs du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (Genève, Suisse)

Le 26 juin 2026

***Soudan : le Conseil des droits de l'homme devrait se saisir d'urgence de la situation à El Obeid (Kordofan du Nord) et dans ses environs et prendre des mesures audacieuses pour prévenir les atrocités et garantir que les responsables rendent des comptes***

Madame, Monsieur le Représentant permanent,

**Compte tenu de la situation à El Obeid, au Kordofan du Nord (ville qui, après 18 mois de conditions s'apparentant à un siège, semble menacée par un assaut terrestre imminent par les Forces de soutien rapide (FSR ou RSF) et leurs forces alliées) et dans ses environs, d'informations crédibles faisant état de risques d'atrocités criminelles, et des risques de nouvelles violations dans l'ensemble du Soudan, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU devrait organiser un débat urgent lors de sa 62<sup>ème</sup> session ordinaire ou convoquer une session extraordinaire dès que possible.**

**Le Conseil devrait prier la Mission internationale indépendante d'établissement des faits (FFM) pour le Soudan de mener une enquête urgente sur la situation. Afin d'empêcher de nouvelles atrocités, de garantir que les auteurs de toutes les violations commises au Soudan répondent de leurs actes et de mettre fin à l'impunité dont bénéficient les auteurs ainsi que ceux qui les soutiennent et leur permettent d'agir, le Conseil devrait condamner sans équivoque les acteurs extérieurs qui soutiennent les parties belligérantes, y compris les Émirats arabes unis (EAU).**

**Le Conseil devrait également veiller à ce que la FFM dispose de ressources suffisantes pour identifier tous les acteurs responsables d'atrocités criminelles afin de garantir qu'ils rendent des comptes, conformément à son mandat, notamment dans le cadre d'efforts visant à encourager la FFM à faire rapport sur les acteurs extérieurs qui alimentent les violations au Soudan.**

Le 18 juin 2026, à la suite d'un important renforcement de troupes des RSF et de leurs forces alliées autour d'El Obeid, accompagné d'une intensification des frappes de drones et des bombardements, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk, a lancé un « avertissement sévère », affirmant qu'« une offensive imminente risquait d'entraîner la commission de nouveaux crimes internationaux graves [...] ». Faisant référence aux atrocités commises au Darfour du Nord en 2025 ainsi qu'aux « pratiques systématiques de violations graves du droit international », il a déclaré : « Nous avons déjà vu ce scénario se dérouler. Nous savons où cela a mené, et nous ne pouvons permettre que les atrocités évitables que nous avons documentées à El Fasher et dans le camp de déplacés de Zamzam se répètent ». Parmi ces violations figurent des exécutions sommaires, des enlèvements, des détentions arbitraires, des violences sexuelles généralisées à l'encontre des femmes et des filles, ainsi que d'autres violences contre les civils, notamment des violences à caractère ethnique, sans oublier le recours à la famine comme arme de guerre<sup>1</sup>.

Dans les Kordofans du Nord et du Sud, les civils continuent d'être pris pour cible, notamment par des attaques de drones et des tirs d'artillerie. La ville de Dilling, dans le Kordofan du Sud, est confrontée à une catastrophe humanitaire à la suite des attaques menées par les RSF et le SPLM/N contre les services essen-

---

<sup>1</sup> Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), « Sudan : Imminent offensive on El Obeid must be halted – Türk warns of catastrophic impact on civilians », 18 juin 2026, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2026/06/sudan-imminent-offensive-el-obeid-must-be-halted-turk-warns-catastrophic> (consulté le 24 juin 2026) (la traduction est nôtre). Voir aussi DefendDefenders et al., « Soudan : la société civile appelle à une session spéciale du Conseil des droits de l'homme de l'ONU sur El Fasher », 3 novembre 2025, <https://defenddefenders.org/wp-content/uploads/2025/11/HRC-SS38-Civil-society-letter-on-SUDAN-English-FRENCH.pdf> ; DefendDefenders, « El Fasher atrocities under UN spotlight, but accountability gaps remain in Sudan », 14 novembre 2025, <https://defenddefenders.org/el-fasher-atrocities-under-un-spotlight/> (consultés le 24 juin 2026).

tiels à la survie de la population<sup>2</sup>.

Le 20 juin 2026, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté une déclaration dans laquelle ses membres ont fait part de leur inquiétude face au « risque imminent d'atrocités de masse » et ont exigé que les RSF cessent immédiatement leur assaut contre El Obeid. Ils ont demandé que « toutes les exactions et violations fassent l'objet d'enquêtes et que leurs auteurs soient traduits en justice »<sup>3</sup>.

Le Haut-Commissaire aux droits de l'homme et le Conseil de sécurité ont tous deux exhorté les acteurs extérieurs à cesser leurs ingérences au Soudan. Le premier a souligné que « [l]es États disposant d'influence [sur les parties belligérantes] ont le devoir d'exercer cette influence dès maintenant pour mettre fin à cette folie », tandis que le second a exhorté « tous les États membres de l'ONU à s'abstenir de toute ingérence extérieure susceptible d'attiser le conflit et l'instabilité ». Comme l'a indiqué Human Rights Watch, « [t]out au long du conflit, les FSR ont bénéficié d'un soutien militaire apporté par les EAU », qui ont directement soutenu ce groupe paramilitaire et facilité le recrutement de centaines de mercenaires pour son compte. L'organisation a appelé les dirigeants du monde entier à « rompre leur silence sur le rôle insidieux joué par les EAU dans l'attisement de ce conflit »<sup>4</sup>. Les organisations de la société civile ont appelé à de multiples reprises la communauté internationale à dénoncer et à condamner le rôle des EAU dans l'aggravation du conflit au Soudan.

D'autres acteurs extérieurs soutenant les RSF ou d'autres parties belligérantes au Soudan, y compris les Forces armées soudanaises (FAS ou SAF), devraient également être condamnés et tenus pour responsables des violations qu'ils ont commises ou facilitées, dont certaines constituent des crimes au regard du droit international.

~ ~ ~

**Le Conseil des droits de l'homme ne devrait pas se contenter de réagir à chaque crise d'atrocités se produisant au Soudan. Gardant à l'esprit que la FFM a conclu que les massacres commis par les RSF et leurs forces alliées à El Fasher en 2025 présentaient les « signes caractéristiques d'un génocide », le Conseil devrait faire pleinement usage de son mandat de prévention et agir pour empêcher la commission de crimes de droit international, à El Obeid et dans ses environs, ainsi qu'à travers l'ensemble du Soudan.**

**Nous exhortons tous les États Membres et Observateurs du Conseil des droits de l'homme à :**

- (a) Soutenir la tenue d'un débat urgent ou d'une session extraordinaire sur la situation à El Obeid (Kordofan du Nord) et dans ses environs ;**
- (b) Prier la FFM de mener une enquête urgente sur la situation et de présenter son rapport au Conseil entre sa 63<sup>ème</sup> et sa 64<sup>ème</sup> session, dans le cadre d'un dialogue interactif ;**
- (c) Prier la FFM de présenter une mise à jour au Conseil sur l'état d'avancement de son enquête lors de sa 63<sup>ème</sup> session, en lui accordant le temps nécessaire pour ce faire, en plus de la présentation du rapport complet demandé par la résolution 60/3 ; et**
- (d) Prendre des mesures supplémentaires en faveur de la reddition des comptes au Soudan, notamment en condamnant explicitement les acteurs extérieurs qui soutiennent les parties belligérantes, y compris les Émirats arabes unis, et en veillant à ce que la FFM dispose de ressources suffisantes pour identifier tous les acteurs responsables de violations afin de garantir qu'ils rendent des comp-**

---

<sup>2</sup> Voir Sudanese Women Rights Action, « Urgent Action : End Systematic Targeting of Civilian in North and South Kordofan », 24 juin 2026, <https://suwra.org/blog/2026/06/24/urgent-action-end-systematic-targeting-of-civilian-in-north-and-south-kordofan/> (consulté le même jour).

<sup>3</sup> UN News, "Sudan: Security Council warns of mass atrocity risk in El Obeid," 20 June 2026, <https://news.un.org/en/story/2026/06/1167773> (accessed on 24 June 2026).

<sup>4</sup> Human Rights Watch, « Une action internationale ferme est essentielle pour mettre un terme aux atrocités au Soudan », 22 juin 2026, <https://www.hrw.org/fr/news/2026/06/23/une-action-internationale-ferme-est-essentielle-pour-mettre-un-terme-aux-atrocites> (consulté le 24 juin 2026).

tes, conformément à son mandat, notamment dans le cadre d'efforts visant à encourager la FFM à faire rapport sur les acteurs extérieurs qui alimentent les violations au Soudan.

**La FFM devrait continuer à coordonner ses activités et à partager des informations pertinentes avec d'autres mécanismes internationaux et régionaux indépendants, notamment la Mission d'établissement des faits conjointe mandatée par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples en République du Soudan et la Cour pénale internationale (CPI). Le Conseil de sécurité devrait étendre la compétence de la CPI afin qu'elle couvre les enquêtes sur les crimes internationaux commis sur l'ensemble du territoire soudanais. En outre, l'Assemblée générale devrait transmettre tous les rapports de la FFM au Conseil de sécurité afin que celui-ci les examine et prenne les mesures qu'il jugera utiles.**

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces préoccupations urgentes et nous tenons prêts à fournir à votre délégation toute information supplémentaire. Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Représentant permanent, en l'assurance de notre haute considération.

1. African Centre for Justice and Peace Studies (ACJPS)
2. AfricanDefenders (Réseau panafricain des défenseurs des droits humains)
3. Amnesty International
4. Centre mondial pour la responsabilité de protéger
5. Coalition burkinabè des défenseurs des droits humains (CBDDH)
6. Coalition des défenseurs des droits humains au Bénin (CDDH-Bénin)
7. Coalition togolaise des défenseurs des droits humains (CTDDH)
8. Connection e.V.
9. CSW (Christian Solidarity Worldwide)
10. Darfur Women Action Group
11. DefendDefenders (Projet des défenseurs des droits humains de l'Est et de la Corne de l'Afrique)
12. Fédération internationale pour les droits humains (FIDH)
13. Fédération des journalistes africains (FAJ)
14. Genève pour les droits de l'Homme – Formation internationale & études de politique
15. Global Human Rights Defence (GHRD)
16. Governance Programming Overseas (GPO)
17. Hawai'i Institute for Human Rights
18. Human Rights Watch
19. Institut des médias pour la démocratie et les droits de l'Homme (IM2DH) – Togo
20. InterReligious Task Force on Central America
21. Journalists for Human Rights (JHR) – Sudan
22. MIR Italy (branche italienne du Mouvement international de la réconciliation)
23. Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)
24. Pratique internationale des droits humains (PIDH)
25. Preventing and Ending Mass Atrocities (PAEMA)
26. The Reckoning Project
27. REDRESS
28. The Regional Coalition for Women Human Rights Defenders in South West Asia and North Africa (WHRDMENA)
29. Rencontre africaine pour la défense des droits de l'Homme (RADDHO)
30. Réseau de la Commission indépendante des droits de l'Homme en Afrique du Nord (CIDH AFRIQUE)
31. Réseau nigérien des défenseurs des droits humains (RNDDH)
32. Service international pour les droits de l'Homme (SIDH/ISHR)
33. The Strategic Initiative for the Horn of Africa (SIHA)
34. Sudanese Women For Peace UK (SWP)
35. Sudanese Women Rights Action

36. Sudan and South Sudan Forum e.V.
37. Women of Change Organization
38. Youth Citizen Observer Network (YCON Sudan)

*(Liste initiale (en date du 26 juin 2026). La liste des signataires sera mise à jour continuellement jusqu'au 29 juin 2026 en fin de journée.)*